



Rapport annuel 2019/2020

Fonds de placement de droit suisse avec plusieurs compartiments (umbrella-fund)

Rapport annuel révisé au 31 août 2020

OLZ Smart Invest – 65 ESG

Rapport annuel révisé au 31 août 2020

Table des matières	Page		ISIN
Organisation	2		
Rapport de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels	3		
OLZ Smart Invest – 65 ESG	4	I/ IR/	CH0328149510 CH0366209838
Appendice des indications complémentaires	10		

Adresse Internet

www.olz.ch

Organisation

Direction du fonds

UBS Fund Management (Switzerland) SA
Aeschenplatz 6, 4002 Bâle

Conseil d'administration

André Müller-Wegner
Président
Managing Director, UBS Asset Management
Switzerland SA, Zurich
(jusqu'au 31.12.2019)

Reto Ketterer
Vice-Président
(jusqu'au 31.12.2019)
Président (depuis le 1.1.2020)
Managing Director, UBS Asset Management
Switzerland SA, Zurich

Thomas Rose
Membre
(jusqu'au 31.12.2019)
Vice-Président (depuis le 1.1.2020)
Managing Director, UBS Asset Management
Switzerland SA, Zurich

André Valente
Délégué
Managing Director, UBS Fund Management
(Switzerland) SA, Bâle

Christian Maurer
Membre
Executive Director, UBS Asset Management
Switzerland SA, Zurich
(depuis le 1.1.2020)

Franz Gysin
Membre indépendant
Non-executive Director

Andreas Schlatter
Membre indépendant
Non-executive Director
(jusqu'au 31.12.2019)

Directoire

André Valente
Managing Director
Directeur et Délégué du Conseil d'administration

Eugène Del Cioppo
Managing Director
Responsable Business Development & Client
Management et Directeur adjoint

Daniel Brüllmann
Managing Director
Responsable Real Estate Funds

Christel Müller
Executive Director
Responsable Corporate Governance &
Change Management

Georg Pfister
Managing Director
Responsable Process, Platform, Systems et
Responsable Finance

Thomas Reisser
Executive Director
Responsable Compliance

Beat Schmidlin
Executive Director
Responsable Legal Services

Banque dépositaire

UBS Switzerland SA, Zurich

Organe de révision

Ernst & Young SA, Bâle

Délégation des décisions de placement

OLZ SA, Berne

Délégation de l'administration

L'administration du fonds de placement, en particulier la tenue de la comptabilité, le calcul des valeurs nettes d'inventaire, les décomptes fiscaux, l'exploitation des systèmes informatiques ainsi que l'établissement des comptes rendus d'activités sont délégués à Northern Trust Switzerland AG. Leur exécution est régie en détail par un contrat conclu entre les parties. Toutes les autres activités de la direction du fonds ainsi que le contrôle des autres tâches déléguées sont exécutés en Suisse.

Domiciles de paiement

UBS Switzerland SA, Zurich
et ses succursales en Suisse

Distribution

L'exclusivité de la distribution est déléguée à OLZ SA, Berne et à ses filiales.

Rapport de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du fonds de placements

OLZ Smart Invest

avec le compartiment

– 65 ESG

comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) pour l'exercice arrêté au 31 août 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placement et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de la société de direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 août 2020 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placement et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Bâle, le 17 décembre 2020

Ernst & Young SA

Roland Huwiler
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Michael Gurdan
Expert-réviseur agréé

Ce rapport en français est traduit de la version originale allemande. En cas de différence la version originale fait foi.

OLZ Smart Invest – 65 ESG

Type autres fonds en investissements traditionnels

Comparaison sur 3 ans

	ISIN	31.8.2020	31.8.2019	31.8.2018
Fortune nette du fonds en CHF		23 430 645.31	20 077 710.29	15 675 737.63
Classe I	CH0328149510			
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		110.00	113.62	108.61
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		110.22	113.85	108.83
Nombre de parts en circulation		165 691,9760	133 399,3030	114 200,2520
Classe IR	CH0366209838			
Valeur nette d'inventaire par part en CHF		101.20	105.48	101.50
Prix d'émission et de rachat par part en CHF ¹		101.40	105.69	101.70
Nombre de parts en circulation		51 430,9690	46 656,7970	32 241,0000

¹ voir indications complémentaires

Performance

	Monnaie	2019/2020	2018/2019	2017/2018
Classe I	CHF	-3.2%	4.6%	2.7%
Classe IR	CHF	-3.4%	4.4%	2.4%

Le compartiment ne dispose pas de benchmark (conformément au contrat), aucune comparaison de la performance du compartiment avec un benchmark n'est donc effectuée.

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de souscriptions et rachats des parts.

Rapport du gestionnaire du portefeuille-titres

Durant la période sous revue, les marchés ont clôturé l'année 2019 à des niveaux records et la volatilité est retombée à des niveaux historiquement bas. Alors que la hausse des actions se poursuivait sur les marchés occidentaux, le gouvernement chinois a décidé, à la fin du mois de janvier, de mettre la province du Hubei en quarantaine en raison de l'épidémie de Covid-19. A des milliers de kilomètres de là, tout cela ne semblait guère inquiétant. Puis, la propagation inéluctable du virus a complètement déstabilisé la planète. En mars, les marchés des actions se sont effondrés, l'ampleur et la vitesse de cette chute n'avaient plus été enregistrés depuis la Grande Dépression de 1929. Les interventions massives des banques centrales et gouvernements du monde entier ont tout d'abord ralenti la chute des marchés des actions, puis permis un rebond en V. Les situations extrêmes nécessitent des solutions extrêmes et non conventionnelles. Une expansion massive des bilans, des taux d'intérêt nuls ou négatifs, des contrôles des changes ou l'achat de titres dont la notation est inférieure à investment grade sont devenus des interventions récurrentes des banques centrales.

Le fonds a clôturé la période sous revue avec un rendement négatif. La surpondération de notre fonds OLZ – Equity World ex CH Optimized ESG I-A (CHF HEDGED) à risque réduit a contribué de manière déterminante à ce résultat, ce fonds ayant des résultats négatifs. Principalement en raison de la souspondération des actions technologiques américaines qui ont connu une véritable envolée. Alors que les obligations du fonds cible OLZ – Bond CHF ESG ont perdu de la valeur durant l'année sous revue, le compartiment OLZ – Equity Switzerland Optimized ESG-IR-CHF a enregistré une croissance significative malgré la crise.

Structure du portefeuille-titres

Répartition par le domicile de risque en % de la fortune totale du fonds	
Global	84,43
Suisse	15,24
Total	99,67

Les pourcentages ci-dessus peuvent contenir des différences d'arrondi.

Compte de fortune

	31.8.2020	31.8.2019
	CHF	CHF
Valeurs vénales		
Avoirs en banque		
– à vue	48 154.68	43 923.84
Valeurs mobilières		
– Unités d'autres instruments de placement collectif	23 369 578.00	19 962 288.43
Autres actifs	28 007.85	73 341.52
Fortune totale du fonds	23 445 740.53	20 079 553.79
Autres engagements	-15 095.22	-1 843.50
Fortune nette du fonds	23 430 645.31	20 077 710.29

Compte de résultats

	1.9.2019-31.8.2020	1.9.2018-31.8.2019
	CHF	CHF
Revenus		
Produits des valeurs mobilières		
– issus d'unités d'autres instruments de placement collectif	371 086.61	317 674.11
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus	109 409.85	80 636.42
Total des revenus	480 496.46	398 310.53
Charges		
Intérêts passifs	-1.55	0.00
Frais de révision	-2 230.44	0.00
Rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds classe I	-11 319.77	-9 179.88
Rémunération réglementaire de la commission à la direction du fonds classe IR	-26 373.52	-9 890.98
Adaptation fiscale en raison des revenus des fonds cibles Classe I ¹	21 263.11	9 829.63
Adaptation fiscale en raison des revenus des fonds cibles Classe IR ¹	19 035.73	12 676.64
Autres charges	-373.56	0.00
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus	-53 329.01	-24 543.39
Total des charges	-53 329.01	-21 107.98
Résultat net	427 167.45	377 202.55
Gains et pertes en capitaux réalisés ²	-152 910.56	-174 918.89
Adaptation fiscale en raison des revenus des fonds cibles Classe I ¹	-21 263.11	-9 829.63
Adaptation fiscale en raison des revenus des fonds cibles Classe IR ¹	-19 035.73	-12 676.64
Résultat réalisé	233 958.05	179 777.39
Gains et pertes en capitaux non réalisés	-978 482.37	721 657.87
Résultat total	-744 524.32	901 435.26

Utilisation du résultat

	1.9.2019-31.8.2020	1.9.2018-31.8.2019
	CHF	CHF
Produit net de l'exercice	427 167.45	377 202.55
Résultat disponible pour être réparti	427 167.45	377 202.55
Moins impôt anticipé fédéral	-149 508.61	-132 020.89
Montant prévu pour être réinvesti	-277 658.84	-245 181.66
Report à compte nouveau	0.00	0.00

¹ Conformément à la circulaire no 24.2.8.3 de l'administration fédérale des contributions du 20.11.2017

² Les gains et pertes en capitaux réalisés peuvent contenir des charges et des revenus provenant de Swinging Single Pricing.

Variation de la fortune nette du fonds

	1.9.2019-31.8.2020	1.9.2018-31.8.2019
	CHF	CHF
Fortune nette du fonds au début de l'exercice	20 077 710.29	15 675 737.63
Impôt anticipé fédéral payé	-32 991.45	-14 749.82
Solde des mouvements des parts	4 130 450.79	3 515 287.22
Résultat total	-744 524.32	901 435.26
Fortune nette du fonds à la fin de la période sous revue	23 430 645.31	20 077 710.29

Evolution des parts en circulation

	1.9.2019-31.8.2020	1.9.2018-31.8.2019
	Nombre	Nombre
Classe I		
Situation au début de l'exercice	133 399,3030	114 200,2520
Parts émises	67 981,9950	35 555,1990
Parts rachetées	-35 689,3220	-16 356,1480
Situation à la fin de la période sous revue	165 691,9760	133 399,3030
Différence entre les parts émises et rachetées	32 292,6730	19 199,0510
Classe IR		
Situation au début de l'exercice	46 656,7970	32 241,0000
Parts émises	7 258,1720	15 450,7970
Parts rachetées	-2 484,0000	-1 035,0000
Situation à la fin de la période sous revue	51 430,9690	46 656,7970
Différence entre les parts émises et rachetées	4 774,1720	14 415,7970

Montant prévu pour être réinvesti (thésaurisation)

Classe I

Thésaurisation au 16.11.2020

Thésaurisation brute	CHF	2.001
Moins impôt anticipé fédéral ¹	CHF	-0.700
Thésaurisation nette par part	CHF	1.301

Classe IR

Thésaurisation au 16.11.2020

Thésaurisation brute	CHF	1.856
Moins impôt anticipé fédéral	CHF	-0.650
Thésaurisation nette par part	CHF	1.206

¹ Le réinvestissement brut a lieu si pour la classe I la procédure de déclaration selon la circulaire AFC n° 24 du 20.11.2017, chiffre 2.4 en liaison avec l'art. 38.a de l'Ordonnance sur l'impôt anticipé s'applique.

Inventaire de la fortune du fonds

Titres	31.8.2019 Quantité/ Nominal	Achats ¹	Ventes ²	31.8.2020 Quantité/ Nominal	Valeur vénale ³ en CHF	en % ³	dont en prêt Quantité/Nominal
--------	-----------------------------------	---------------------	---------------------	-----------------------------------	--------------------------------------	-------------------	-------------------------------------

Valeurs mobilières non négociées en bourse ou sur un autre marché réglementé

Certificats d'investissement, de type ouvert

Global

GOVERNMENT BOND WORLD MID TERM OPT CHF HEDGED ESG-I-CAP**	CHF	1 423	359	114	1 668	1 626 247	6,94
OLZ - BOND CHF ESG I-A**	CHF	2 842	778	170	3 451	3 519 100	15,01
OLZ - EQUITY WORLD EX CH OPTIMIZED ESG I-A (CHF HEDGED)**	CHF	3 903	1 339	205	5 037	6 510 729	27,77
OLZ - EQUITY WORLD OPTIMIZED ESG I-A (CHF HEDGED)**	CHF	122	39	3	157	2 081 627	8,88
OLZ 1 - GOV BOND WORLD LT OPTIMIZED CHF H ESG-I-CAP**	CHF	1 959	615	301	2 273	3 038 874	12,96
WHITE FLEET SICAV - OLZ EQUITY EMERG MRKT EQU-I-ACC**	CHF	2 581	732	168	3 144	3 019 527	12,88
Total Global						19 796 104	84,43

Suisse

EQUITY SWITZERLAND OPTIMIZED ESG-IR-CHF**	CHF	1 343	325	131	1 536	3 573 474	15,24
Total Suisse						3 573 474	15,24

Total Certificats d'investissement, de type ouvert

23 369 578 99,67

Total Valeurs mobilières non négociées en bourse ou sur un autre marché réglementé

23 369 578 99,67

Total des valeurs mobilières

23 369 578 99,67

(dont en prêt

0,00)

Avoirs en banque à vue					48 155	0,21
Autres actifs					28 008	0,12

Fortune totale du fonds

23 445 741 100,00

Autres engagements					-15 096	
--------------------	--	--	--	--	---------	--

Fortune nette du fonds

23 430 645

Catégorie d'évaluation

	Valeur vénale au 31.8.2020	En % de la fortune totale du fonds ³
Investissements évalués aux cours sur le marché principal	–	–
Investissements évalués selon les paramètres observables sur le marché	23 369 578	99,67
Investissements évalués au moyen de modèles d'évaluation appropriés en tenant compte des conditions actuelles du marché	–	–
Total	23 369 578	99,67

¹ Les «Achats» comprennent: achats / attributions à partir des droits de souscription / attributions sur la base des titres en portefeuille / changements de la dénomination / conversions / distributions en titres / échanges / répartitions des titres / «splits» / titres gratuits / transferts / transferts suite à la conversion en Euro / apports en nature

² Les «Ventes» comprennent: échanges / exercices des droits de souscription et d'options / remboursements / «reverse-splits» / sortie due à l'échéance / tirages au sort / transferts / transferts suite à la conversion en Euro / ventes / retraits en nature

³ Les éventuelles différences au niveau du total s'expliquent par des arrondis

** évalués selon les paramètres observables sur le marché

Indications complémentaires

Instruments financiers dérivés

Procédure de mesure des risques approche
Commitment I: Art. 34 OPC-FINMA

A la date de clôture du bilan, aucun contrat sur instruments financiers dérivés n'était en cours.

Prêt de valeurs mobilières

La direction du fonds ne pratique pas d'opération de prêt de valeurs mobilières.

Opérations de mise en pension

La direction du fonds n'effectue aucune opération de pension.

Rémunération à la direction du fonds

Commission forfaitaire de gestion*

– Commission forfaitaire de gestion effective mensuelle:

0	jusqu'à 100	0,005625%	(0,0675% p.a.)
100	jusqu'à 200	0,004792%	(0,0575% p.a.)
200	jusqu'à 300	0,004375%	(0,0525% p.a.)
	> 300	0,003708%	(0,0445% p.a.)

calculée sur la fortune nette moyenne du fonds.

– Commission forfaitaire de gestion maximum selon le contrat du fonds: 1,00%

* Frais minimum:

Conformément à l'article 5.3.2 du contrat de fonds actuellement en vigueur, des frais sont facturés au compartiment:

Si les commissions calculées n'atteignent pas le minimum par compartiment et par an tel qu'indiqué ci-dessous, la différence est imputée sur les actifs du compartiment concerné, dans la limite respective conformément à l'article 19 alinéa 1 du contrat de fonds.

Commission minimale par compartiment / p.a.

première année depuis le lancement:	20 000	CHF
deuxième année depuis le lancement:	40 000	CHF
troisième année depuis le lancement:	60 000	CHF
à partir de la quatrième année depuis le lancement:	70 000	CHF

Au cours de l'exercice financier écoulé les frais minimums suivants ont été perçus:

Classe IR: 13 017.88 CHF

Commission forfaitaire de la gestion des actifs

– Commission forfaitaire de la gestion des actifs effective mensuelle selon le contrat du fonds:

Classe I: maximum 0,083% (1% p.a.)
effectif 0% (0% p.a.)

Classe IR: maximum 0,083% (1% p.a.)
effectif 0,02% (0,20% p.a.)

calculée sur la fortune nette moyenne du fonds.

La commission de gestion des fonds cibles dans lesquels les investissements sont effectués ne peut dépasser 2,5%, éventuels rétrocessions et rabais compris.

Soft Commission Arrangements

La direction du fonds n'a pas conclu des traités sous forme de «soft commission arrangements».

Total Expense Ratio (TER)

Cet indice a été calculé conformément à la «directive de la SFAMA dans la version valable actuellement sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) de placements collectifs de capitaux» exprime, de manière rétrospective et en pourcentage du total des actifs nets, l'ensemble des commissions et frais imputés au fur et à mesure sur le total des actifs nets (charges d'exploitations).

Récapitulatif du TER pour les 12 derniers mois:

Classe I	0,66%
Classe IR	1,16%

Prix d'émission et rachat

Dès lors qu'un jour de passation d'ordres la somme des souscriptions et des rachats du compartiment entraîne une variation à la hausse ou à la baisse de la fortune nette, la valeur nette d'évaluation du compartiment de placement en question est augmentée ou diminuée en conséquence (swinging single pricing). L'ajustement s'élève au maximum à 0.4% de la valeur nette d'évaluation. Le taux effectivement appliqué figure dans le prospectus sont pris en compte les frais accessoires (marge prix acheteur/vendeur, courtages conformes au marché, commissions, taxes, etc.) occasionnés en moyenne par l'investissement ou par la vente de la part des placements correspondant respectivement à l'augmentation et à la diminution de la fortune nette. Cet ajustement est à l'origine d'une hausse de la valeur nette d'évaluation lorsque l'évolution nette entraîne une augmentation du nombre de parts du compartiment et d'une diminution de la valeur nette d'évaluation lorsqu'elle entraîne une réduction du nombre de parts. La valeur nette d'inventaire déterminée au moyen du swinging single pricing est par conséquent une valeur modifiée par rapport à la valeur nette d'évaluation.

Les souscriptions et les rachats effectués le même jour sont des exceptions à l'application du swinging single pricing. Ils se manifestent directement liés à l'économie et n'entraînent donc pas de coûts supplémentaires pour l'achat et la vente d'investissements.

Facteur swing d'émission	maximum	0,40%
	effectif	0,20%
Facteur swing de rachat	maximum	0,40%
	effectif	0,20%

Principes de l'évaluation et du calcul de valeur nette d'inventaire

Cf. appendice indications complémentaires.

Appendice des indications complémentaires

Principes de l'évaluation et du calcul de valeur nette d'inventaire

Principes de l'évaluation

1. La valeur nette d'inventaire de chaque compartiment et celle de chaque part des différentes classes est déterminée dans la monnaie de compte du compartiment à la valeur vénale à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées. Les jours où les bourses ou les marchés des pays principaux de placement du compartiment sont fermés (p. ex. les jours bancaires et boursiers fériés), aucune évaluation de la fortune du compartiment n'a lieu. Toutefois, la direction du fonds peut calculer la valeur nette d'inventaire d'une part également les jours où aucune part n'est émise ou rachetée («valeur nette d'inventaire non négociable»), par exemple lorsque le dernier jour civil d'un mois tombe un jour figurant au ch. 5.2 de l'annexe au contrat de fonds de placement. Ces valeurs nettes d'inventaire non négociables peuvent être publiées, mais ne peuvent être utilisées que pour le calcul des performances et à des fins statistiques (en particulier en vue d'une comparaison avec l'indice de référence) ou pour le calcul des commissions, mais ne peuvent en aucun cas servir de base pour des ordres de souscription et de rachat.
2. Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués au prix payé selon les cours du marché principal. Les autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour déterminer la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus par la pratique.
3. Les placements collectifs de capitaux ouverts sont évalués sur la base du prix de rachat ou de la valeur nette d'inventaire. S'ils sont régulièrement négociés en Bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer conformément au ch. 2.

4. La valeur d'instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés à une bourse ou sur un marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante: le prix d'évaluation de tels placements se fonde sur les courbes des taux pertinents. L'évaluation fondée sur la courbe des taux se rapporte au taux d'intérêt et au spread. Les principes suivants s'appliquent pour chaque instrument du marché monétaire, les taux d'intérêt les plus proches de la durée résiduelle sont interpolés. Le taux d'intérêt ainsi établi est converti en un cours du marché, sur la base d'un spread qui reflète la solvabilité du débiteur sous-jacent. Ce spread est adapté si la solvabilité du débiteur change de manière significative.
5. Les avoirs bancaires sont évalués sur la base du montant de la créance auquel sont ajoutés les intérêts courus. En cas de modifications significatives de l'environnement de marché et de la solvabilité de l'émetteur, la base servant à l'évaluation des avoirs bancaires est adaptée aux nouvelles conditions.
6. Les instruments financiers dérivés négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du jour en vigueur sur le marché principal. Les instruments financiers dérivés non négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public (Dérivés-OTC) doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour déterminer la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Principes du calcul de valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire de la part d'une classe d'un compartiment résulte de la quote-part à la valeur vénale de la fortune du fonds revenant au compartiment en question, réduite d'éventuels engagements de ce compartiment attribués à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe, L'arrondi s'effectue à 0,01 CHF.